

	<b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	Numéro de l'acte	2022-22 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	7.1.2

**OBJET** : Finances - Compte Administratif 2021 du budget annexe cimetière -  
Approbation

**DATE DE CONVOCATION**

1er avril 2022

**DATE D’AFFICHAGE**

1er avril 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**VILLE DE LONGUENESSE**

L'an deux mille vingt deux, le huit avril à dix neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1er avril 2022.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjointes.  
M. Olivier BRUNET, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Amélie DELTOUR, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Laurent VANDESTEENE, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS  
Conseillers Municipaux,

**EXCUSÉS :**

Mme Marie-Paule POUCHAIN donne procuration à Mme Dominique BERNARD  
Mme Patricia HETRU donne procuration à M. Philippe CREQUY  
Mme Peggy MAHU donne procuration à M. Stephen MOUND  
M. Stéphane MILAMON donne procuration à M. Rodrigues HERMANT  
Mme Gaëtane LHEUREUX donne procuration à Mme Delphine DUWICQUET  
M. Arnaud ROUSSEL donne procuration à M. François RUCKEBUSCH  
M. Philippe BELHOSTE donne procuration à Mme Hélène DELECOURT  
M. Nicolas SEGARD donne procuration à M. Matthieu LEGROIS

**ABSENTE EXCUSÉE :**

Mme Morgane MOREL

Monsieur Éric LEBAS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, il est rappelé à l'assemblée que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes du budget annexe cimetière pour l'exercice 2021.

La section de fonctionnement s'élève à 27 715,17 € en recettes et à 21 922,77 € en dépenses.

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	CA 2020	CA 2021
011 Charges à caractère général (stock)	30 334,89 €	21 922,74 €
65 Autres charges de gestion courante		0,03 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 334,89 €</b>	<b>21 922,77 €</b>

Les dépenses de fonctionnement ont concerné le remboursement de la ville pour les sarcophages vendus pour 20 400 €, un arrondi de T.V.A. pour 0,03 € ainsi que l'annulation du stock initial de sarcophages et cavurnes pour 1 522,74 €.

Recettes de fonctionnement :

	CA 2020	CA 2021
75 Autres produits de gestion courante	0,42 €	
70 Produits des services, du domaine	33 061,73 €	21 265,03 €
013 Atténuation de charges (stock)	1 522,74 €	2 200,14 €
002 Excédent de fonctionnement reporté		4 250,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>34 584,89 €</b>	<b>27 715,17 €</b>

Les recettes 2021 ont concerné la vente de sarcophages « ville » pour 16 150,00 €, les ventes de sarcophages 3 places et des cavurnes du budget annexe pour 5 115,00 €, un excédent de fonctionnement reporté pour 4 250,00 € ainsi que la constatation du stock final de cavurnes pour 2 200,14 €.

Aussi, suite à l'avis favorable de la commission des finances du 30 mars 2022 et après en avoir délibéré, le conseil municipal, sous la présidence de Mme DUWICQUET (M. le Maire étant sorti pour le vote), à l'unanimité arrête les résultats définitifs 2021 avant affectation tels que repris ci-dessus.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian COUPEZ